

Fiche d'information thématique

Admission des candidats en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur français

Étapes et calendrier sur www.admission-postbac.fr

Articulée autour de 4 grandes étapes, la procédure d'admission APB concerne les brevets de techniciens supérieurs (BTS/BTSA), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les diplômes des métiers d'arts (DMA), les diplômes universitaires de technologie (DUT), les formations d'ingénieurs, les écoles d'architecture, les licences universitaires (dont la PACES), les mises à niveau en hôtellerie (MAN), en arts appliqués (MAN-AA), les années préparatoires et certaines écoles de commerce et d'art d'accès post-bac.

1^{re} étape : Information et dépôt des candidatures en ligne jusqu'au 20 mars 2014

- ▶ **A partir du 2 décembre 2013, je m'informe** sur le fonctionnement de la procédure, les formations, leurs contenus et leurs lieux d'implantation.
- ▶ **A partir du 20 janvier 2014, j'ouvre un dossier électronique** avec le numéro d'inscription qui m'est attribué par le lycée et ma date de naissance.
- ▶ **Simultanément, je communique mon adresse mél** (obligatoire). Si je n'en ai pas, j'en crée une sur un ordinateur du lycée.
- ▶ **Un numéro de dossier et un code me sont alors attribués.**
- ▶ **Je saisis l'ensemble de mes demandes de formations** : 1 demande = 1 spécialité de formation proposée par 1 établissement de formation.
- ▶ **Je classe mes demandes par ordre de préférence** (12 vœux en CPGE max dont 6 par voie, 12 BTS max, 12 DUT max, 12 Licences max, etc. et 3 vœux max pour les MAN-AA – dans la limite de 36 vœux au total).
- ▶ **J'imprime mes fiches de candidatures.**

A savoir Je resterai libre de modifier encore l'ordre de mes vœux jusqu'au **10 juin**, donc bien après la date de fin de saisie de ces derniers (20 mars).

2^e étape : Constitution, envoi et suivi des dossiers de candidature jusqu'au 9 mai

- ▶ **Dès la fin de l'impression de mes fiches, je constitue un dossier papier pour chacune de mes demandes** de formation chaque fois que cela m'est demandé (tout sauf les licences universitaires et certaines CPGE).
- ▶ **Je m'assure que mon dossier est complet avant de l'expédier** au plus tard le 2 avril 2014.
- ▶ **Je prévois le délai d'acheminement de la poste.**
- ▶ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers** de candidature en consultant mon dossier électronique entre le 6 et le 9 mai 2014.

3^e étape : Propositions d'admission et réponses des candidats du 23 juin au 19 juillet

- ▶ **Début juin, on me fera des propositions d'admission** à partir des vœux que j'ai formulés. Il y aura 3 phases d'admission successives : du **23 au 27 juin** – du **04 au 08 juillet** - du 14 au 19 juillet 2014. On me demandera, sur chacune des 3 phases, de choisir l'une des 4 réponses suivantes :
- ✓ **OUI définitif** = j'accepte la proposition d'admission
- ✓ **OUI mais** = j'accepte la proposition, mais je maintiens ma candidature pour la phase suivante sur des vœux mieux placés
- ✓ **NON mais** = je refuse définitivement la proposition qui m'est faite dans l'espoir d'être admis, à la phase suivante, sur un vœu mieux placé, mais je n'en ai aucune garantie.
- ✓ **NON définitif** = je renonce à tous mes vœux car j'ai été admis dans une filière ne figurant pas sur le portail.

A savoir Fin des avis anticipés d'admission en licence : 2^e semaine d'avril 2014.

4^e étape : Inscriptions dans les établissements

- ▶ Après avoir répondu OUI définitif à une proposition d'admission, un message me précisera les dates et modalités d'inscription. Il me sera possible d'imprimer une attestation d'inscription.
- ▶ Si aucune proposition ne m'a été faite, j'attendrai la procédure complémentaire pour postuler aux places vacantes dès le **05 juillet** et jusqu'au 15 septembre 2014.